

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 2023/2024

Madame, Monsieur,

Afin de compléter le dossier d'inscription de votre enfant, veuillez transmettre au secrétariat les pièces manquantes au plus tard le 18 août 2023.

### DOSSIER D'INSCRIPTION

- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire pour votre enfant valable jusqu'au 7 juillet 2024 (si non fournie)
- 1 chèque de caution de 150 € non encaissé libellé à l'ordre de LPCJP2 (si non fournie) pour le prêt du badge de cantine et des manuels scolaires mis à disposition. Merci d'inscrire au dos du chèque le nom, prénom et classe de votre enfant.  
\*en cas de préjudice, une facture sera établie et le chèque de caution encaissé. Le chèque doit couvrir la totalité de l'année scolaire 2023/2024, et donc être daté au plus tôt du 18 août 2023.

---

### RAPPEL :

Pour les élèves faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de troubles de l'apprentissage :

- 1 copie du PAP/PPRE mis en place l'année 2022/2023
- 1 copie de la notification d'AESH individualisé/mutualisé si demandée

---

Pour les élèves dont la santé oblige à un traitement quotidien ou à un protocole spécifique (allergie alimentaire, diabète, ...) :

- Le P.A.I. compété par le médecin qui opère le suivi,
- Les ordonnances prescrites,
- La « trousse » médicale qui l'accompagne.

**Le P.A.I.** (Projet d'Accueil Individualisé) ou la reconduction du P.A.I. vous a été envoyé par mail fin juin aux familles qui ont notifié la pathologie de leur enfant lors de son inscription.

---

Le secrétariat du Lycée Général – Ensemble Scolaire Paul Claudel - Jean Paul II - Villemoirieu